

## Modalités d'attributions des lots de bois par la commune

	Affouage		Lot exceptionnel Construction	Chablis fond de coupe
	Chauffage	Sapin		
Domicile réel et fixe	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Résidence secondaire	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Propriétaire	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Locataire	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Fréquence inscription	Possibilité tous les ans	Possibilité tous les ans	Soumis à demande d'urbanisme	Possibilité tous les ans
Date d'inscription	1 septembre au 30 octobre	1 février au 15 mars	Toute l'année	Toute l'année
Modalité inscription	-lire et approuver le règlement -signer l'engagement -fournir copie dernière facture eau ou électricité	-lire et approuver le règlement -signer l'engagement -fournir copie dernière facture eau ou électricité	-lettre à la mairie avec référence du dossier d'urbanisme	-lire et approuver le règlement -signer l'engagement -fournir attestation responsabilité civile
Délai d'obtention	1 à 3 ans	1 à 3 ans	1 an	Selon disponibilité
Mode d'attribution	Tirage au sort Doit être personnellement présent (possibilité une procuration par mandataire)	Tirage au sort Doit être représenté (possibilité plusieurs procuration par mandataire)	Courrier de la mairie après tirage au sort affouage sapin	CVD
Volume du lot	3,3 m <sup>3</sup>	3,3 m <sup>3</sup>	Jusqu'à 9 m <sup>3</sup>	variable
	Interdiction de revendre le bois	Interdiction de revendre le bois	Interdiction de revendre le bois	Interdiction de revendre le bois